

Commune de BRECE	Z. A. C. Centre-Bourg et Loirie	Lot n° 29-5
------------------	---------------------------------	----------------

Note à l'intention des architectes, maîtres d'œuvre pour l'établissement des permis de construire.

Caractéristiques techniques :

Tout déplacement de boîtiers, de citerneaux, de lampadaires, etc. sera à la charge de l'acquéreur ainsi que toutes modifications de branchements en altimétrie et planimétrie (l'ensemble des branchements ayant été placé à la cote du terrain naturel) après accord écrit de l'aménageur.
Les modifications des accès sont interdits.
Etablissement d'un état des lieux avant le commencement des travaux

Altimétrie	Réseaux
Cote entrée de lot projet en limite de l'espace public (à l'axe) : 49,90 / 49,99	Cotes
Cote fond des enclaves privatives (à l'axe) : non définie	- radier EU : 48,35
Cote TN moyen sur plateforme habitation (au centre de la zone constructible) : non définie	- radier EP : 48,71
<i>Les cotes sont des cotes projet et à ce titre, non contractuelles. Elles doivent être contrôlées par les entreprises.</i>	

Implantation :

Les pentes des enclaves privatives ne doivent pas dépasser 5 %.
Implantation de la construction obligatoire par le géomètre agréé de l'opération à la charge de l'acquéreur.

Divers :

La puissance électrique par habitation sera d'un maximum de 12 kVA.

Urbanisme :

Les constructions et l'aménagement du lot respecteront les dispositions du document d'urbanisme (PLU) applicable au secteur correspondant à l'opération, ainsi que le cahier des prescriptions et recommandations architecturales, paysagères et environnementales élaboré spécifiquement pour l'opération.
Les principales prescriptions sont, pour chaque lot, reprises dans le tableau joint.
Tout acquéreur est tenu, avant de déposer la demande de permis de construire concernant la construction qu'il souhaite édifier sur le terrain qu'il a acquis, de soumettre son projet à l'agrément de l'architecte-urbaniste conseil de l'opération.
Cette soumission devra se faire au moyen de la transmission de la totalité des pièces devant constituer la demande de permis de construire suivant la procédure détaillée dans le cahier des prescriptions.
Pour le bon fonctionnement de cette procédure de suivi architectural, paysager et environnemental, il est vivement conseillé à l'acquéreur et à son constructeur ou Maître d'œuvre :
- de consulter l'architecte-urbaniste conseil dès le niveau «esquisse» de son projet pour une validation de principe. A ce stade d'études, l'architecte-urbaniste conseil pourra formuler quelques suggestions à l'acquéreur et à son constructeur ou Maître d'œuvre,
- de prendre connaissance, le cas échéant, des réalisations ou des projets envisagés sur les parcelles contiguës (consultation des permis de construire déposés en Mairie).
L'acquéreur sera tenu, s'il y a lieu, de modifier son projet pour le mettre en conformité avec les observations émises par l'architecte-urbaniste conseil.
L'acquéreur ne pourra déposer la demande de permis de construire auprès de la mairie qu'à condition que l'architecte-urbaniste conseil (assisté le cas échéant de spécialistes) ait émis un avis favorable, exprès ou tacite, sur le projet, ou qu'il ait amendé le projet pour le mettre en conformité avec les observations de l'architecte-urbaniste conseil. Toute modification du projet, avant sa réalisation comme postérieurement à l'édification de la construction, pourra être soumise, selon son importance, au suivi architectural.
Le coût du visa est à la charge de l'acquéreur.

Pour tout renseignement, se référer au Cahier des Recommandations Architecturales, Urbanistiques, Paysagères et Environnementales.
Aucun recours ne pourra être engagé contre l'auteur de cette fiche.

TERRITOIRES EN COMMUN – Architecte–Urbaniste ▣ BET AMCO – Bureau d'Etude VRD ▣ HAMEL ASSOCIES – Géomètre Expert

Dressé le 16/12/2022 – Dossier 210436



LAMOTTE
AMENAGEUR LOTISSEUR

AMENAGEUR :
SNC CEBEL

Espacil Accession
Groupe ActionLogement

Lamotte Aménageur Lotisseur
5, bd Magenta - CS 11214
35012 Rennes Cedex - Tel : 02 99 67 27 77

SOCOBRET
20, rue Guy Ropartz - CS 54221
35042 Rennes Cedex - Tel : 02 99 27 20 00

BRECE

Z.A.C. Centre-Bourg et Loirie - Les allées de la Loirie

PLAN DE VENTE

Lot 29-5 - Tranche 2



TERRITOIRES EN COMMUN	Tel : 02 23 20 12 48	ARCHITECTE-URBANISTE
7, rue de Corbin – 35000 RENNES	contact@atelier-tec.fr	
BET AMCO	Tel : 02 99 67 27 88	BUREAU D'ETUDE V. R. D.
5, rue du Louis d'Or – 35000 RENNES	vrd@betamco.fr	
HAMEL ASSOCIES	Tél : 02 99 62 52 10	GEOMETRE EXPERT
10, Z. A. Le Boulais - B.P. 29 - 35690 ACIGNE	acigne@hamel-associes.com	

210436 ▣ Novembre 2022

